



Rely on it.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 24-mai-2013

Version 001

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit RENOLIT ALKORPLUS 81701009

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent nettoyant, Activateur.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société RENOLIT Belgium NV
Industriepark De Bruwaan 9
B-9700 Oudenaarde
Belgium

Téléphone +32 5533 9711

Fax +32 5531 9650

Pour en savoir plus, contactez:

Adresse e-mail renolit.belgium@renolit.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H336
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
Flam. Liq. 2; H225

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F - Facilement inflammable
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement
F; R11
Xn; R65
Xi; R36/38 - R43
N; R50/53
R67

2.2 Éléments d'étiquetage



Mot de code
DANGER

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions préventives

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3 Autres risques

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif dans l'air
Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT)
Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	w/w %	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Butanone	201-159-0	78-93-3	40-60	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	aucune donnée disponible
1-methoxypropan-2-ol	203-539-1	107-98-2	25-50	R10 R67	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	aucune donnée disponible
Orange, sweet, ext.	232-433-8	8028-48-6	25-50	R10 Xi; R38 - R43 N; R50/53 Xn; R65	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact cutané	Nettoyer immédiatement avec du savon, puis rincer abondamment et retirer tous les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
INGESTION	Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placez en position de récupération une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.
Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer somnolence et vertiges.
-----------------------------	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins	Traiter les symptômes.
--------------------------	------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent extincteur adéquat

Eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂), ou de la mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer la vapeur ou la brume. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être averties en cas de déversement important ne pouvant pas être contenu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Balayer soigneusement avec des outils anti-étincelles. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. L'absorbant contaminé doit être placé dans des contenants scellables et dont l'intérieur est revêtu de plastique, et éliminé par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer la vapeur ou la brume. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Laver soigneusement après toute manipulation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir éloigner des matières incompatibles: Oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent nettoyant: Activateur.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	Butanone 78-93-3
Union Européenne	TWA 200 ppm TWA 600 mg/m ³ STEL 300 ppm STEL 900 mg/m ³
Royaume Uni	STEL: 300 ppm STEL: 899 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ Skin
France	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³
Espagne	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³
Allemagne	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ Ceiling / Peak: 200 ppm Ceiling / Peak: 600 mg/m ³ Skin
Italie	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³
Portugal	STEL: 300 ppm TWA: 200 ppm
Pays-Bas	Skin STEL: 900 mg/m ³ TWA: 590 mg/m ³
Finlande	STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m ³ Skin
Danemark	TWA: 50 ppm TWA: 145 mg/m ³ Skin
Autriche	Skin STEL 200 ppm STEL 590 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m ³

RENOLIT ALKORPLUS 81701009

Suisse	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³
Pologne	STEL: 900 mg/m ³ TWA: 450 mg/m ³ Skin
Norvège	TWA: 75 ppm TWA: 220 mg/m ³ STEL: 112.5 ppm STEL: 275 mg/m ³
Irlande	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ Skin
Nom chimique	1-methoxypropan-2-ol 107-98-2
Union Européenne	Skin TWA 100 ppm TWA 375 mg/m ³ STEL 150 ppm STEL 568 mg/m ³
Royaume Uni	STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ Skin
France	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m ³
Espagne	S* STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³
Allemagne	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³ Ceiling / Peak: 200 ppm Ceiling / Peak: 740 mg/m ³
Italie	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³ Skin
Portugal	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm
Pays-Bas	Skin STEL: 563 mg/m ³ TWA: 375 mg/m ³
Finlande	TWA: 100 ppm TWA: 370 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ Skin
Danemark	TWA: 50 ppm TWA: 185 mg/m ³ Skin
Autriche	Skin STEL 50 ppm STEL 187 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m ³ Ceiling 50 ppm Ceiling 187 mg/m ³
Suisse	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m ³

RENOLIT ALKORPLUS 81701009

Pologne	STEL: 360 mg/m ³ TWA: 180 mg/m ³
Norvège	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ Skin STEL: 75 ppm STEL: 225 mg/m ³
Irlande	TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 568 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) Pas d'information disponible

Concentration estimée sans effet (CESE) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adaptés Fournit une ventilation adaptée, incluant l'extraction locale, pour s'assurer que les mites d'exposition ne sont pas dépassées.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale. (EN 166)
Gants de protection Gants de protection. (EN 374)
Protection de la peau et du corps Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou caoutchouc.
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre: Type A/P2

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Contrôles de l'exposition de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être averties en cas de déversement important ne pouvant pas être contenu.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Odeur Citron
Couleur Incolore
Seuil de perception de l'odeur Aucune information disponible

Propriété Valeurs

pH
point de fusion/congélation -86 °C
Point de congélation :
Point/intervalle d'ébullition > 79 °C
Point d'éclair -2 °C
Vitesse d'évaporation
Inflammabilité (solide, gaz)
Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité : 12.6
Limite inférieure d'inflammabilité : 1.5
Pression de la vapeur 105 mbar
Densité de la vapeur
Densité relative 0.84
Solubilité dans l'eau

Remarques • Méthodes

Aucune information disponible
 Butanone
 Pas d'information disponible
 Aucune information disponible
 Non applicable
 Butanone
 @ 20 °C Butanone
 Aucune information disponible
 @ 20 °C
 (THF) Partiel

RENOLIT ALKORPLUS 81701009

Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'inflammation spontanée	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes	Non oxydant

9.2 Autres informations

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

stable en conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière directe du soleil. source d'allumage.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux
Contact cutané	Irritant pour la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact cutané prolongé peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatose.
INGESTION	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. Nausées et vomissements.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Butanone	2737mg/kg (Rat)	6480 mg/kg (Rabbit)	
1-methoxypropan-2-ol	5200mg/kg (Rat)	13000 mg/kg (Rabbit)	54.6 mg/L (Rat) 4 h >24 mg/L (Rat) 1 h

Corrosion/irritation cutanée Irritant pour la peau.

RENOLIT ALKORPLUS 81701009

Lésion/irritation oculaire grave	Irritant pour les yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Carcinogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
Reprotoxicité	Non classé Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
STOT – Exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT – Exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
danger par aspiration	Risque de graves lésions pulmonaires (par aspiration).
Autres informations	Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les daphnies et les autres invertébrés aquatiques
Butanone			EC50: 5091 mg/L 48 h (Daphnia magna) EC50: 4025 - 6440 mg/L 48 h Static (Daphnia magna) EC50: >520 mg/L 48 h (Daphnia magna)
1-méthoxypropan-2-ol			EC50: 23300 mg/L 48 h (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Facteur de bioconcentration (FBC)	log Pow
Butanone		0.29
1-méthoxypropan-2-ol	<2	-0.437

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, biocumulative ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très biocumulative (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RIN/ADN	ICAO/IATA	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	1993	1993	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Polluant marin	Polluant marin	Polluant marin
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.		
14.7 Transport en vrac, conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	-		

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n ° 1907/2006 et n ° 453/2010

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation De Sûreté Chimique n'a pas été effectué

SECTION 16 : Autres informations

RENOLIT ALKORPLUS 81701009

Texte complet des mentions de danger R citées aux sections 2 et 3

R10 - Inflammable

R11 - Facilement inflammable

R36 - Irritant pour les yeux

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R38 - Irritant pour la peau

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Date d'émission 24-mai-2013

Révision Sans objet.